

Séance du 19 mai 2022

OBJET : Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n°1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2022 adopté le 24 mars 2022,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2022 :

	BP 2022	DM 1	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	46 656 700 €
Dépenses de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	46 656 700 €
Recettes d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	25 727 500 €
Dépenses d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	25 727 500 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2022, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

